

délibération D_2024_2_11

OBJET : Acquisition d'une parcelle boisée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de procéder à l'acquisition d'une parcelle boisée de 7 153 m² située le long de la RN 10 côté ouest, dans la Forêt de la Boixe et cadastrée ZE-0009.

Le prix de l'acquisition a été fixé à 750 €. Les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.